

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,  
L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT  
PROCÈS-VERBAL**

8<sup>e</sup> séance tenue le 11 avril 2019 à 11 h 30  
Maison du citoyen, salle des Comités, 2<sup>e</sup> étage, 25, rue Laurier

**PRÉSENCES :**

**Membres**

M<sup>me</sup> Maude Marquis-Bissonnette, présidente – Conseillère – District du Plateau (n° 4)  
M<sup>me</sup> Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)  
M. Jocelyn Blondin – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)  
M. Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)  
M<sup>me</sup> Anne Robinson – Organisme, habitation  
M. Samy Thomas – Organisme, habitation  
M<sup>me</sup> Sophie Lamothe – Citoyenne  
M<sup>me</sup> Yolaine Ruel – Citoyenne  
M. Howard Powles – Citoyen

**Secrétaire**

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

**Ressources internes**

M<sup>me</sup> Chantal Marcotte – Directrice, Service de l'environnement  
M. Frédéric Vandal – Coordonnateur de la politique environnement, Service de l'environnement  
M<sup>me</sup> Catherine Lorient – Coordonnatrice du PGMR, Service de l'environnement  
M<sup>me</sup> Annie-France Major – Chargée de projet, Service de l'environnement

**Autres membres du conseil**

M. Jean-François LeBlanc – Conseiller, district du Lac-Beauchamp (n° 15)

**ABSENCES :**

**Membres**

M. Marc Carrière, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)  
M. Mario Gauthier – Organisme, développement du territoire  
M<sup>me</sup> Véronique Martin – Organisme, communauté économique  
M. Benoit Delage – Organisme, environnement

**Ressource interne**

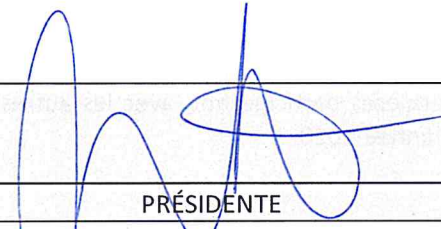

M<sup>me</sup> Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 12 h 13.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

 PRÉSIDENTE	 SECRÉTAIRE
---	--

**3. Approbation et signature du procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance tenue le 14 mars 2019**

Le procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance tenue le 14 mars 2019 est approuvé et signé par la présidente.

**4. Date de la prochaine séance (16 mai 2019)**

La prochaine séance de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement (CDTHE) aura lieu le jeudi 16 mai 2019.

On mentionne que plusieurs séances ont été ajoutées aux trois à cinq séances par année initialement prévues. Une réflexion sur les plages horaires et la fréquence des rencontres s'amorcera avant la fin de la session.

**5. Mot de la présidente**

M<sup>me</sup> la présidente profite de l'occasion pour féliciter M<sup>me</sup> Yolaine Ruel et M<sup>me</sup> Véronique Martin. M<sup>me</sup> Ruel s'est vue décerner le prix des Allumetières par la Fédération intercoopérative en habitation de l'Outaouais (FIHAB) pour son implication et engagement auprès des coopératives pour les personnes à mobilité réduite. M<sup>me</sup> Martin s'est également vue décerner un prix par la fondation de l'UQO en tant que diplômée exemplaire.

**6. Point d'information**

On demande à quel moment sera discutée la gestion des déchets ultimes à la CDTHE. En 2017, la Ville a adhéré à la chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles de la Polytechnique. Les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau ont été invitées à se joindre la Ville pour trouver une solution régionale à la gestion des déchets ultimes. Toutes les MRC ont adhéré en mars 2019, par résolution à leur séance du conseil. Une résolution sera préparée au conseil de la Ville de Gatineau pour nommer officiellement le regroupement. Il est encore trop tôt pour annoncer des résultats.

**7. Retour sur le Plan d'action 2019-2020 et gouvernance des Comités et Commissions**

Les élus et quelques membres de l'administration se sont rencontrés les 2 et 3 avril dernier concernant la gouvernance et les plans d'action des comités et commissions. Entre temps, quelques suggestions de modifications au plan de travail de la CDTHE envoyées par les membres ont été intégrées au plan et d'autres, plus ambitieuses, ne pourront pas être intégrées en raison de la disponibilité des ressources humaines. Le plan de travail 2019-2020 de la CDTHE sera adopté par le conseil à sa séance du 16 avril et deviendra officiel à ce moment. D'autres sujets pourront être discutés par la Commission, puisque celle-ci joue un rôle de vigie. Par contre, une résolution du conseil sera nécessaire si des sujets doivent être ajoutés au plan de travail. Le plan de travail 2019-2020 de la CDTHE est unanimement approuvé par les membres.

**8. Système d'incitatifs tarifaires à la réduction des déchets – Déploiement de l'action 23 (PGMR 2016-2020) – Analyse, réflexion et recommandation**

La présentation sur le déploiement de l'action 23 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) vise à alimenter la réflexion en vue d'une recommandation au conseil municipal sur le système d'incitatifs tarifaires à la réduction des déchets à adopter.

Un court historique du PGMR est présenté. Les mesures incitatives à la réduction des déchets ont évolué, passant d'informatives (campagne DTRITUS, patrouille environnementale et publications) à techniques (modifications règlementaires), pour finalement arriver au sujet de la discussion de la présente séance, soit les mesures tarifaires. Ces dernières participeront, avec les autres mesures déployées, à l'atteinte d'objectifs provinciaux pour l'année 2020.

La méthodologie qui a mené à la proposition sur les mesures tarifaires est ensuite exposée. Des analyses et consultations ont eu lieu, desquelles des résultats qualitatifs et quantitatifs ont été extraits et colligés. Une caractérisation de la composition des matières résiduelles issues des collectes en bordure de rue a également été effectuée. Ensuite, un système tarifaire est proposé par la Service de l'environnement.

Durant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L'obligation de composter dans les « plex »;
- Le tonnage des ordures ménagères résidentielles gérées en 2018 par la Ville;
- L'augmentation de la population a été considérée dans la présentation des résultats de 2013 à 2018;
- Le transfert de certaines matières résiduelles vers les écocentres, le réemploi, les échanges et les dons;
- L'augmentation du taux de contamination des bacs bleus;
- Des précisions sur la définition de petits commerces;
- Le nombre de dépôts clandestins en milieu rural est en légère baisse;
- Tous les besoins en ressources humaines pour l'application du PGMR sont comblés;
- La livraison des sacs tarifés achetés en ligne se fera par Postes Canada; le coût des sacs tarifés inclue la livraison;
- Des précisions sur les objectifs provinciaux de réduction des déchets à atteindre pour 2020;
- Les citoyens enregistrés au 311 seront rappelés dès qu'une décision sera prise;
- Le taux de participation au compostage dans les résidences pour personnes âgées;
- Les comparaisons sur les mesures d'incitatifs tarifaires avec d'autres municipalités;
- Implanter la tarification à un moment plus tranquille qu'en juillet;
- Un accompagnement à un meilleur tri des matières et à la réduction des déchets dans les multilogements et familles à faible revenu est nécessaire;
- Le nombre de familles de cinq membres et plus sur le territoire de la Ville;
- La possibilité d'augmenter la tarification à long terme;
- Enlever les familles à faible revenu des mesures d'atténuation au système tarifaire.

Après ces questions, réponses et commentaires, il est proposé par M<sup>me</sup> Marquis-Bissonnette, appuyé par M. Powles, et ce unanimement, de repousser l'entrée en vigueur du système d'incitatif tarifaire à la réduction des déchets du 15 juillet au 15 septembre 2019.

L'administration présente ensuite des propositions de recommandations, pour discussion et recommandation par la Commission au conseil, sur le système d'incitatifs tarifaires.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Les familles à faible revenu ne devraient pas pouvoir profiter de mesures d'atténuation au système tarifaire, puisqu'elles peuvent et doivent également participer à la réduction de matières résiduelles; seules les familles nombreuses devraient pouvoir profiter des mesures d'atténuation;
- Les autres municipalités n'accommodent que très peu les familles nombreuses ou à faible revenu;
- La recommandation de la Commission Gatineau Ville en santé sur la définition d'une famille nombreuse, soit cinq personnes et plus par ménage;
- Cibler les besoins d'accompagnement; par contre, s'il n'y a pas assez de ressources humaines pour cet accompagnement, l'appui du conseil pourrait être sollicité pour offrir un service d'accompagnement individuel ou collectif.

Des modifications aux projets de recommandation sont alors proposées par M<sup>me</sup> Marquis-Bissonnette :

- Changer « *Ainsi les groupes vulnérables suivants pourront bénéficier de mesure d'atténuation ou d'une tarification sociale adaptée selon leur condition* » pour « *Ainsi les groupes vulnérables suivants pourront bénéficier de mesure d'atténuation ou d'une tarification sociale adaptée selon leur condition, ainsi qu'un accompagnement personnalisé* ». Appuyé par M<sup>me</sup> Bureau et recommandée unanimement;

- Retirer les ménages à faible revenu de l'admissibilité à bénéficier d'un tarif de 50 % à l'achat de sacs DTRITUS. Le vote est demandé : 7 pour, 1 contre, 4 absents.

Les articles suivants demeurent :

- Les ménages constitués de cinq personnes ou plus pourront bénéficier d'un tarif réduit. Appuyé par M. Powles et recommandé unanimement.
- Les ménages constitués de cinq personnes ou plus pourront bénéficier d'un tarif réduit de 50 % à l'achat de sacs DTRITUS. Le vote est demandé : 7 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Lessard) et 4 absents.

#### 9. **Système d'incitatif tarifaire à la réduction des déchets – Déploiement de l'action 23 (PGMR 2016-2020) – Résumé de la recommandation**

La séance étant maintenant ouverte au public, M<sup>me</sup> la présidente fait un résumé de la recommandation de la CDTHE.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le 30 août 2016 son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020, par le biais de la résolution CM-2016-330, qui est entré en vigueur le 12 janvier 2017 après avoir été déclaré conforme à la politique québécoise de gestion des matières résiduelles par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du PGMR 2016-2020 est de réduire de 45 % la quantité d'ordures ménagères envoyée à l'élimination d'ici 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau Règlement 839-2018 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Gatineau et abrogeant le règlement numéro 669-2010 été adopté par le conseil municipal le 3 juillet 2018, est entré en vigueur le 15 juillet 2018 et comportait les changements suivants au service municipal de collectes :

- Réduction de moitié de la fréquence de collecte des conteneurs d'ordures ménagères dans les multilogements;
- Interdiction des matières compostables aux ordures ménagères;
- Interdiction des encombrants et des résidus de construction dans la collecte des ordures ménagères;
- Mise sur pied de deux collectes spéciales d'encombrants en bordure de rue :
  - Collecte des encombrants « déchets » dans les ordures ménagères;
  - Collecte des résidus de construction, rénovation, démolition;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par le biais de ce même règlement, avait entériné les modifications suivantes proposées en vue d'une entrée en vigueur le 15 juillet 2019, soit de :

- Limiter le volume du contenant d'ordures ménagères permis par unité desservie à 120 litres par collecte en bordure de rue;
- Implanter un système d'incitatifs tarifaires pour les surplus d'ordures ménagères;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les incitatifs informationnels, comme les campagnes de sensibilisation et techniques, comme les changements au service de collectes, mis en place par la Ville de Gatineau en 2018, près de 50 % du contenu de la poubelle est toujours composé de matières recyclables et surtout de matières compostables qui auraient dû se retrouver dans les bacs bleus et les bacs bruns;

**CONSIDÉRANT QU'**en vue d'implanter un système d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères en 2019, le conseil municipal, par le biais de la résolution CM-2018-145 avait mandaté le Service de l'environnement pour présenter à la Commission du développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement, un plan de déploiement de l'Action 23 du PGMR 2016-2020 comprenant un projet-pilote (période d'implantation) définissant ledit système, et ce, pour une recommandation éventuelle au conseil pour les surplus d'ordures ménagères;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement a donc présenté aujourd'hui les éléments du système d'incitatifs tarifaires proposé pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites par les citoyens, les impacts de ce système sur certains groupes vulnérables et cas particuliers ainsi que des mesures d'atténuation et accommodements tarifaires pour ces groupes à définir;

**EN CONSÉQUENCE**, cette Commission recommande au conseil de mettre en place un système d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères qui entrera en vigueur à partir du 15 septembre 2019 et qui apportera les changements suivants au service de collecte des matières résiduelles résidentiel encadré par le Règlement 839-2018 :

**R-CDTHE-2019-04-11 / 01**

Définir les catégories d'utilisateurs du système d'incitatifs tarifaires qui bénéficieront d'accommodements ou de mesures d'atténuation. Ainsi les groupes vulnérables suivants pourront bénéficier de mesure d'atténuation ou d'une tarification sociale adaptée et d'un accompagnement selon leur condition :

- Les ménages constitués de cinq personnes ou plus pourront bénéficier d'un tarif réduit de 50 % à l'achat de sacs DTRITUS;
- Les ménages dont une personne souffre d'une condition médicale ayant comme conséquence une augmentation marquée de la production de déchets (dont l'incontinence) se verront remettre gratuitement par la Ville une quantité limitée de sacs DTRITUS par année, après vérification annuelle;
- Les maisons de chambres et centres d'hébergement reconnus par le CISSSO pourront bénéficier d'une augmentation du volume permis d'ordures ménagères par collecte par le biais de bacs gris supplémentaires gratuits liés à l'adresse de la propriété.

Ainsi les cas particuliers suivants pourront bénéficier d'accommodements au système tarifaire selon les activités autres que résidentielles qui ont lieu dans l'unité desservie par le service municipal de collectes :

- Les unités commerciales (locaux) et les garderies en milieu familial reconnues par un bureau coordonnateur régional pourront bénéficier d'un volume additionnel de bacs gris permis pour la collecte des ordures ménagères moyennant le paiement d'un tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
7	0	1	4

**RECOMMANDÉ**

**R-CDTHE-2019-04-11 / 02**

Modifier le règlement de tarification municipal afin de déterminer le prix du sac DTRITUS à 2,00 \$/sac, selon les modalités de vente et de livraison des sacs aux acheteurs.

**RECOMMANDÉ**

**R-CDTHE-2019-04-11 / 03**

Mandater le Service de l'environnement pour mettre en place la distribution et la vente des sacs DTRITUS dans:

- Les centres de services municipaux;
- Les écocentres;
- Via une plateforme d'achat en ligne accessible dans le site web [www.gatineau.ca](http://www.gatineau.ca).

**RECOMMANDÉ**

**10. Période de questions de citoyennes et citoyens**

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté à la période de questions.

**11. Varia**

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

**12. Levée de la séance.**

La séance est levée à 14 h 48.